

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	148
 Artikel:	Pour nos chômeuses
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257434

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour nos Chômeuses

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, l'Office fédéral du Travail, sur lequel a été dirigée la pluie des protestations émanant de nos Sociétés féminines relativement à la suppression totale de l'allocation de chômage aux femmes, s'est décidé à organiser une entrevue avec les représentantes de quelques grandes Associations nationales. Cette rencontre a eu lieu le 13 septembre à Berne : y participaient pour l'Alliance de Sociétés féminines suisses, notre collaboratrice, M^{me} Leuch (Berne), M^{le} Eugster, directrice de l'Office d'orientation professionnelle de Saint-Gall, et la signataire de ces lignes, spécialement chargée de représenter les intérêts des chômeuses de la Suisse romande. M^{le} Guggisberg de Berne se trouvait également là pour la Société suisse-allemande pour le relèvement moral, et M^{me} J. Merz en tant que journaliste.

M. Pfister, directeur de l'Office fédéral du Travail, ouvrit cette entrevue par un exposé très documenté sur les difficultés de la situation actuelle, montrant les lourdes charges que font peser sur les finances nationales le paiement des allocations de chômage, et relevant les abus qui se sont souvent produits et qui rendent à son avis complètement impossible la continuation de ce système sur les mêmes bases que précédemment. Aussi est-ce déjà à titre de modifications que l'on a essayé successivement d'abaisser le taux des allocations, puis leur suppression là où le marché du travail se présentait dans des conditions plus favorables, et enfin que l'on a projeté leur suppression totale pour les femmes, envisageant d'une part que, partout, le chômage est moins intense pour les femmes que pour les hommes — et il est parfaitement exact que les statistiques le prouvent — et d'autre part que, puisque sur 2800 places de domestiques environ en Suisse, 1925 sont occupées par des étrangères, on pourrait diriger sur les professions ménagères tout l'excédent des chômeuses. M. Pfister s'est d'ailleurs défendu d'avoir voulu viser uniquement les femmes en tant que femmes, et a affirmé ne vouloir les traiter que comme chômeuses d'un métier où le travail se réorganise. Il a ensuite donné quelques indications sur les cours ménagers pour chômeuses qui ont été créés dans certains cantons par des Sociétés féminines avec des subventions fédérales, et qui, s'ils ont eu plein succès en Suisse orientale, en ont beaucoup moins remporté en Suisse centrale ou occidentale. Il est vrai que le directeur de l'Office du Travail semblait évaluer la valeur de ces cours d'après le chiffre plus ou moins haut des crédits versés par la caisse fédérale, ce qui fait qu'une Société féminine qui aurait dépensé ses propres deniers pour économiser ceux de la communauté risquait de se trouver ainsi qualifiée d'indifférente et d'inactive !

Une conversation intéressante s'est engagée ensuite. M^{me} Leuch, qui présidait la délégation, a exposé le point de vue des maîtresses de maison, dont beaucoup ont fait de déplorables expériences en tentant d'employer des chômeuses comme domestiques ; et M^{le} Guggisberg, se plaçant spécialement sur le terrain de la Société qu'elle représentait, a montré le danger moral qui résulterait pour tant de femmes de la suppression des allocations de chômage, demandant d'autre part si la Confédération ne pourrait pas plutôt venir en aide par des subventions aux industries menacées, qui continueraient de la sorte leur travail — chose qui a été déjà faite pour l'horlogerie et dont l'application à l'industrie de la broderie est à l'étude. M^{le} Eugster a parlé ensuite avec beaucoup de cœur des chômeuses de la broderie justement qu'elle connaît si bien, insistant pour que l'on

applique très sévèrement l'art. 10 de l'arrêté fédéral sur le paiement des allocations de chômage, qui stipule que tout cas de refus de travail entraîne la suppression de l'allocation, pour qu'on l'étende même pour les jeunes filles au refus de suivre des cours ménagers, mais que l'on se borne à ces mesures éliminatoires. Nous-mêmes enfin avons essayé de démontrer l'inefficacité complète de la mesure projetée en Suisse romande, d'une part parce que nos chômeuses sont dans la majorité des cas des ouvrières de fabrique, n'ayant souvent pas appris de métier, peu au courant des détails du service domestique (vous rappelez-vous, lectrices, les petites brochures écrites il y a vingt ans et plus, par M^{me} T. Combe, pour tâcher d'enseigner aux ouvrières de la montagne neuchâteloise les éléments de la tenue de maison ?) et d'autant plus inaptes à s'y livrer que, chez nous, au contraire de ce qui se passe en Suisse allemande, la maîtresse de maison qui engage une domestique ne la suivra pas patiemment pas à pas pour lui faire faire l'apprentissage de ce nouveau métier, mais entendra qu'elle la soulage de tout souci de ce côté-là. Que, comprenant fort bien les difficultés actuelles, nous demandions, comme M^{le} Eugster, que l'on fût plus sévère dans les cas de refus de travail, que l'on appliquât strictement l'obligation de suivre des cours ménagers ; mais qu'à côté de ces mesures en quelque sorte négatives, on essayât encore de mesures positives, car il nous paraissait qu'officiellement il avait été bien moins tenté d'efforts pour procurer du travail aux femmes qu'aux hommes : le Conseil fédéral demandant justement dans son message du 1^{er} septembre un crédit de 25 millions aux Chambres pour des travaux à faire exécuter par des chômeurs, ne serait-il pas possible d'en consacrer quelques-uns à des travaux féminins (confection de capotes militaires, revision de munitions, etc.) ? Des expériences personnellement faites nous ont en effet prouvé que, par la division du travail en atelier — chose impossible à obtenir dans les besognes ménagères, — des ouvrières complètement *unskilled* finissaient par acquérir une certaine habileté et par gagner parfaitement leur journée de travail. Nous aurions voulu relever ce que M^{le} Eugster avait appelé si justement la « cruauté » de la suppression de l'allocation, en marquant combien, dans nombre de cas, elle plongerait non seulement des femmes, mais encore leur famille, dans la misère noire, mais il nous a été impossible de savoir exactement à quelles catégories de femmes elle devrait s'appliquer. Le texte que nous avions eu entre les mains n'en exceptait, en effet, que les femmes ayant des charges de famille, soit parents et enfants en ligne directe, ce qui frapperait cruellement combien de sœurs, de tantes, de nièces, d'amies, de voisines, pratiquant cette magnifique solidarité que l'on ne trouve nulle part ailleurs comme dans les milieux ouvriers ; mais au cours de tout cet échange de vues, M. Pfister n'a mentionné comme devant être atteintes par l'arrêté que les femmes célibataires, ce qui est encore trop assurément, mais réduit cependant considérablement le nombre des victimes. Quelle sera la décision définitive ?

Car nous ne nous berçons point de l'espoir que cette entrevue puisse faire échouer la menace qui plane. Des vingt-cinq gouvernements cantonaux consultés, vingt-et-un ont répondu, comme il fallait s'y attendre, affirmativement, deux négativement (Bâle-Ville et Tessin) et deux ont trouvé plus simple de garder le silence. Ce considérable appui joint aux raisons si puissantes du portefeuille encouragera sans aucun doute le Département fédéral de l'Economie publique à poursuivre son chemin. D'autant plus que, au cours de la conversation, M. Pfister à soulevé un problème intéressant et de plus vaste portée ; celui de l'industrialisation à outrance de notre pays avant et pendant la

guerre, et de la nécessité, pour éviter le retour de pareille crise économique, de ne pas encourager par des subventions des femmes à persister dans le travail d'usine, mais bien à détourner leurs forces sur d'autres carrières, comme par exemple le service domestique. Nous ne croyons pas pour notre part que l'on réussisse à faire du service domestique une profession d'avenir, à moins d'en transformer complètement les conditions, mais nous pensons qu'il est indispensable, et cela a déjà été souvent au programme de nos Sociétés féminines, d'ouvrir aux femmes des professions nouvelles, de les acheminer sur une activité qualifiée, et il nous paraît que l'agriculture dans ses branches délicates trop négligées chez nous (horticulture, arboriculture, sélection de graines, etc.) pourrait constituer un débouché important.

Mais ceci, et on l'a bien dit à Berne, c'est l'avenir, le fait de plusieurs décades, et le présent qui nous préoccupe et nous inquiète, c'est le sort immédiat de nos chômeuses, dont il ne peut être question de rééduquer la majorité pour un nouveau métier. Puisse tout au moins notre démarche collective de l'autre jour contribuer à retarder ou à atténuer une mesure, contre laquelle nous continuons à protester comme exceptionnelle, injuste — personne n'a pu nous prouver que les femmes utilisaient plus mal leur allocation de chômage que les hommes, ou refusaient davantage qu'eux les occasions de travail qui leur étaient offertes — et d'inadmissible contrainte, et avoir apporté en haut lieu quelques suggestions pratiques dont on tienne compte. M. Pfister s'est déclaré en tout cas prêt à examiner toute demande de subvention pour des ateliers de crise qui lui parviendrait de Sociétés féminines, et a paru disposé à encourager la collaboration de ces dernières pour l'examen des problèmes d'avenir du travail féminin. A défaut de résultats plus tangibles, celui-ci vaut cependant la peine d'être enregistré. Et enfin, et nous tenons essentiellement à le relever en terminant, ceux qui aiment à parler d'un féminisme de classes, à opposer un féminisme dit «bourgeois» à un féminisme dit «prolétarien», ne trouveront-ils pas ici un démenti flagrant, puisqu'immédiatement, pour une mesure qui touchait les seules ouvrières, nos Sociétés féminines ont mobilisé, dans ce sentiment de solidarité entre femmes que leur dénie ceux dont on n'a point dans ce cas-ci entendu la voix ?...

E. Gd.

Les femmes dans l'œuvre de la Croix-Rouge

Lorsqu'en février 1919, les Croix-Rouges alliées eurent, à Genève, une entrevue avec le Comité international, M. Alfred Gautier, alors vice-président de la Croix-Rouge internationale, prononça une émouvante allocution, dont j'extrais le passage suivant :

« Il semble que l'amour, presque banni du monde, se soit réfugié dans la Croix-Rouge; il semble qu'en face des forces du mal déchaînées, les forces du bien soient entrées en lutte et aient pris conscience de leur puissance; il semble qu'au dessus de l'amour louable que nous portons aux nôtres, au-dessus même... non, pas au-dessus de la patrie, car il n'y a rien au-dessus de cette patrie à laquelle vous avez donné le meilleur de votre sang et pour laquelle nous aussi serions morts sans murmure; il semble, dirai-je, qu'à côté de l'amour de la patrie, il y ait place pour un autre amour, plus désintéressé : l'amour de l'homme malheureux. »

« Une âme nouvelle est née au monde, un instinct de solidarité longtemps méconnu s'est manifesté avec une irrésistible puissance. Croyez-vous que ceux qui, comme nous, ont été épar-

UN PEU DE STATISTIQUE

La consommation de l'alcool et ses conséquences en Suisse

Avez-vous une idée du nombre de débits d'alcool existant dans notre pays? — Non, n'est-ce pas? Car si simple que paraisse à faire l'évaluation, elle est en réalité beaucoup plus compliquée que ne s'en doutent à première vue ceux qui n'ont pas l'habitude des statistiques.

D'abord, qu'est-ce exactement qu'un débit d'alcool? Est-ce uniquement l'auberge enguirlandée de vigne de nos villages, la pinte rustique des contes paysans, la brasserie des grandes villes, le petit café malodorant des quartiers populaires? N'existe-t-il pas encore force entreprises qui débitent de l'alcool, cantines de fêtes des rencontres gymnastiques ou des tirs fédéraux, grands restaurants aux glaces éblouissantes, crêmeries et tea-rooms où s'alignent à côté des petits fours les bouteilles de liqueurs fines ou de vins capiteux, épiceries où s'amalgament dans l'arrière-boutique force mélanges, honnêtes pensions-familles où l'on sert aux pensionnaires à chaque repas du vin en quantités même modérées? Que de variétés dans l'espèce! et cette simple énumération ne montre-t-elle par la difficulté d'évaluer le chiffre de tous ceux qui vendent de l'alcool pour consommation?

C'est pourquoi dans l'enquête auquel il vient de se livrer et à laquelle nous empruntons les renseignements suivants¹, le Secrétariat antialcoolique suisse s'est délibérément limité aux débits d'alcool, ouverts toute l'année pour la consommation sur place. Les réponses qu'il a reçues des directions de police des cantons (on sait que c'est aux gouvernements cantonaux qu'il appartient d'autoriser ou de refuser des patentés, et par conséquent de limiter le nombre des débits de boissons) lui ont permis d'établir le tableau suivant :

¹ Voir l'Abstinence du 13 mai 1922.

gnés par miracle, pouvaient se sentir heureux à côté de vos douleurs? Non certes : ils avaient perdu la joie de vivre; il leur semblait parfois que cette guerre maudite les tuait... »

N'est-ce pas un sentiment pareil de compassion presque sur-humaine qui a présidé à la naissance de la Croix-Rouge, celui qui animait, en 1863, les cinq fondateurs de la Croix-Rouge internationale, celui encore qui dicta les actes et illumina toute la vie d'une Florence Nightingale, d'une Clara Barton, de tant de nos sœurs qui se sacrifièrent sans murmure pour la cause de l'humanité?

Eh! bien, dans cette vaste et noble œuvre d'amour, je voudrais relever ici quel a été l'apport des femmes. Non pas — loin de moi une pensée aussi fausse et mesquine! — afin de glorifier mon sexe par des réflexions tendancieuses, qui seraient en contradiction flagrante avec le principe même de la Croix-Rouge, mais simplement à titre d'étude, puisque ces lignes paraîtront dans un journal qui s'occupe spécialement de la situation, du rôle et de l'activité des femmes.

Il me semble qu'avant toutes choses, nous devons un hommage d'admiration respectueuse aux pionnières qui ouvrirent les voies à la Croix-Rouge.

Le 12 mai 1920 — il y a un peu plus de deux ans — les